

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

DEPARTEMENT

GERS

de la commune de MONTREAL DU GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

Séance du 13 décembre 2016

-----15-----15-----13-----

L'an deux mille seize-----

et le 13 décembre-----

Date de
convocation

à -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette
commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel

08/12/2016

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Date
d'affichage
08/12/2016

Présents : MM. BEZERRA Gérard, BETUING Serge, Mmes CUZACQ Geneviève
(Procuration de M. LABEYRIE Nicolas), FIN Thérèse, MM. LAFFARGUE Michel,
ANTONIAZZI Jean-Pierre, LANSMANT Sébastien, Mmes CARRERE Amandine,
MONDIN-SEAILLES Christiane, PLOQUIN Cécile, Mme DAL BEN Carine, M.
CASTAY Jean-Marc.

Excusés : M. CABANNES Pierre, DESPAX Nelly, LABEYRIE Nicolas (Procuration
à Mme Geneviève CUZACQ)

M. LANSMANT Sébastien a été élu secrétaire de séance.

Objet de la Délibération

Révision des loyers au 1^{er} janvier 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de réviser les loyers communaux.
Le taux d'augmentation diffère en fonction de la date de signature du bail.

Après information auprès de l'ADIL,

Le Conseil Municipal décide de relever le prix des loyers communaux comme ci-dessous:

| NOM DU LOCATAIRE | Date signature bail | Ancien loyer | Taux d'augmentation | Nouveau loyer |
|--------------------|------------------------|-----------------|------------------------|---------------|
| CAMPISTRON Monique | 01/10/1990 | 251.53 | 0.06% | 251.69 |
| LAPORTE Nadyne | 01/04/2001 | 158.49 | 0.06% | 158.59 |
| PALLARES Pierre | 15/10/2014 | 251.00 | 0.00% | 251.00 |
| BERNARDI Dorothée | 01/10/2015 | 200.00 | 0.00% | 200.00 |

Charge Monsieur le Maire de passer les avenants à intervenir.

Fait à MONTREAL le 13 décembre 2016.

Le Maire,

Gérard BEZERRA.